



COTISATION ANNÉE 2018

Nom, Prénom :

Exploitation :

Adresse :

Téléphone/Fax/mail :

Je maintiens mon adhésion : oui non Je suis nouvel(le) adhérent(e)

Je règle ma cotisation A.P.F.I. Pour bénéficier de l'accès au service Entraide Mutuelle en cas d'Alerte Sanitaire, il faut être à jour des 3 dernières années de cotisation (sauf pour les jeunes installés).

La décision de fixer la cotisation en fonction du chiffre d'affaires a été prise lors de l'assemblée générale 2004. Il s'agit du chiffre d'affaires de l'activité de transformation : lait, viande...

Chiffre d'affaires annuel de l'activité	Cotisation A.P.F.I.			A cocher
	HT	TVA	TTC	
Contrat d'accompagnement post-installation avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère.	1ère année d'adhésion prise en charge par la Chambre d'Agriculture de l'Isère		0 €	<input type="checkbox"/>
Jusqu'à 50 000 €	107,50 €	21,50 €	129 €	<input type="checkbox"/>
De 50 000 € à 100 000 €	132,33 €	26,47 €	158,80 €	<input type="checkbox"/>
De 100 000 € à 150 000 €	181,08 €	36,22 €	217,30 €	<input type="checkbox"/>
De 150 000 € à 200 000 €	230,75 €	46,15 €	276,90 €	<input type="checkbox"/>
Plus de 200 000 €	280,41 €	56,08 €	336,49 €	<input type="checkbox"/>

Basé sur la bonne foi des adhérents

Et j'accepte la transmission de mes résultats d'analyses non conformes aux techniciens d'APFI afin de bénéficier du service d'Entraide Mutuelle en cas d'Alerte Sanitaire.

Type de produits : Fromages : Chèvre Vache Brebis
Viande : Bœuf Ovin Porc Caprin Volaille
 Autre : à préciser :

Date et signature :

*Vous adhérez avant le **30 juin 2018**, vous bénéficiez de la réduction de **15 %** sur les analyses à partir du **1^{er} juillet**
Vous adhérez avant le **30 août 2018**, vous bénéficiez de la réduction de **15 %** sur les analyses à partir du **1^{er} sept.**
Vous adhérez avant le **30 nov. 2018**, vous bénéficiez de la réduction de **15 %** sur les analyses à partir du **1^{er} déc.***